



ÉDITO

Début septembre 2020, Bossonn'Art fut l'une des rares manifestations culturelles à avoir échappé aux griffes du covid-19. Les organisateurs ont pu en tirer un bilan exceptionnel avec la visite de 5000 personnes et 600 élèves issus des établissements scolaires de la région.

Quel plaisir de se retrouver, libre de toute contrainte sanitaire, à Bossonn'Art 2022 pour trois semaines d'exposition de sculptures de renom avec, en point d'orgue, une rencontre sur une journée regroupant peintres, sculpteurs, tailleurs de pierre ou sur bois, céramistes, graveurs et calligraphes, venant dévoiler et partager leur savoir-faire et leur talent. Cette édition va vous surprendre par sa qualité et sa créativité. Le comité, conduit par François Berthoud, fourmille d'idées nouvelles et déborde d'énergie, tout cela bénévolement, afin de proposer une exposition mémorable qui fera de Bossonnens un endroit qui compte dans le domaine artistique. La manifestation est d'ailleurs reconnue d'importance régionale. A ce titre, elle est soutenue par la commune de Bossonnens et aussi par l'Association des communes de la Veveyse. Plusieurs entreprises du village ou des alentours apportent leur soutien par des dons et

CHRISTOPHE MONNARD



d'importants travaux de construction et d'installation offerts à Bossonn'Art. Les visiteurs pourront rencontrer en tout une soixantaine d'artistes, certains habitués qui présenteront de nouvelles réalisations et aussi des créateurs présents pour la première fois à Bossonnens. Durant l'exposition qui se tiendra du 26 août au 17 septembre 2022, une œuvre sera créée par de jeunes membres de l'Atelier Jeunesse Veveyse sous la houlette experte de Y'aq'a, fidèle et passionné sculpteur exposant à Bossonn'Art. L'œuvre issue de ce projet, certainement riche en grandes émotions pour nos jeunes, sera définitivement exposée à Bossonnens.

Après l'immense succès rencontré en 2020, le Bossonn'Art café sera bien sûr au rendez-vous. Il y aura même une nouvelle terrasse permettant de mieux profiter du soleil couchant. Outre la possibilité de se restaurer ou de simplement boire un verre, il y aura cinq soirées avec concert *live* dont trois avec repas. Et ce n'est pas tout. Certains événements sont encore à finaliser. Visitez le site www.bossonnart.ch mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux, afin de vous informer et de ne rien manquer.



COURRIER DES LECTEURS

L'opinion d'un Vaudois exilé

La plupart du temps, les courriers des lecteurs servent à rouspéter. Par ces lignes je voudrais venir déroger à cette récurrence.

J'ai toujours vécu dans le canton de Vaud, où je suis né. Au récent décès de mon irremplaçable épouse j'ai été contraint de m'expatrier dans un canton ne taxant pas les successions en ligne directe. Ainsi, à plus de 80 ans, désirant protéger le patrimoine familial, je suis venu m'installer à Bossonnens après avoir liquidé mes biens immobiliers vaudois.

J'ai découvert dans cette Veveyse une qualité de vie que je ne soupçonnais pas. Tout d'abord des entreprises d'une rare compétence, disponibles, fiables. Le contraire de certaines « boîtes » du canton voisin où le client est souvent accueilli comme un grain de sable dans une boîte de vitesses. Pour résumer, mon installation à Bossonnens a été un vrai bonheur immobilier.

J'ai découvert ensuite une population agréable, souriante. À l'incontournable déchetterie du samedi, les gens disent bonjour et merci. Pour tout dire la vie ici est plus calme que sur l'arc lémanique. J'ai aussi découvert des administrations, tant cantonales que communales, où le citoyen est bien accueilli, voire chaleureusement. Cerise sur le gâteau : dans cette belle région de Châtel-St-Denis, toutes les auberges sont bonnes et accueillantes. En quelques mois, je n'ai pas encore déniché une mauvaise adresse.

Alors, quand j'entends mes anciens compatriotes vitupérer contre ces entreprises fribourgeoises qui viennent leur ôter le pain de la bouche en allant prendre des mandats jusqu'à Genève, j'ai envie de leur suggérer de se remettre un peu en question. Bref, amis de la Veveyse, continuez comme ça, vous avez tout juste.

J.-P. Jenni / 26.03.2022

Chères lectrices, chers lecteurs,

Votre parole et vos messages nous tiennent à cœur, n'hésitez pas à nous écrire, veuillez indiquer dans l'objet qu'il s'agit d'un courrier des lecteurs. Nous nous réjouissons d'avance de vous lire !

Administration communale, rue du Bourg-Neuf 12, 1615 Bossonnens
ou secretariat@bossonnens.ch.



Courrier des lecteurs



BIEN AVEC SOI, CABINET DE KINÉSIOLOGIE

Le terme kinésiologie ou cinésiologie provient du grec kinêsis, signifiant mouvement et de lógos pour science. C'est une discipline étudiant les mouvements et postures du corps humain et non-humain, du point de vue biomécanique, articulaire, musculaire et émotionnel. Elle est également appelée « physiologie du mouvement » et est très utilisée dans les domaines de la santé humaine, animale et du sport.

Carole Cordey a installé son cabinet au chemin du Caro, à l'enseigne « Bien avec soi » et reçoit sur rendez-vous. Elle a suivi une formation de trois ans et demi, à raison d'un week-end par mois, ce qui représente 500 heures de kinésiologie ainsi que 350 heures sur la physiologie, l'anatomie et la pathologie ; elle a passé son examen en 2017 pour la kinésiologie et en 2019 pour les autres branches. Carole Cordey fait aujourd'hui partie d'un groupe de recherche en kinésiologie, à raison d'une fois par mois, avec de nouveaux moyens de traitement pour but. Elle rafraîchit son savoir en suivant encore deux cours par an.

Le « Touch for Health » ou TFH est basé sur les principes de la médecine chinoise et met en évidence le lien entre les muscles de notre corps et les 14 méridiens énergétiques. C'est la base de la pratique de la kinésiologie

Un test musculaire permet de vérifier le stress ou les choses à régler. Il s'agit de penser à ce qu'on aime ou non ; l'auteur du texte l'a fait, c'est assez impressionnant !

LUCIEN MOGNETTI



Carole Cordey dispense ses soins principalement aux humains, mais on a déjà fait appel à elle pour des animaux.

Grâce à un transfert sur la maman, elle peut agir sur l'enfant et procède ainsi au soulagement du stress du corps du bébé.

Pour résumer les vertus de cette pratique, la kinésiologie permet de nettoyer les blocages physiques, psychiques, émotionnels, facilitant la vie en enlevant le stress.

Nous remercions Carole Cordey pour toutes les informations transmises au cours de l'aimable entretien qu'elle nous a accordé.



Carole Cordey
Chemin du Caro 6
079 436 99 66



CHEZ SONIA, C'EST CHOUETTE

Avec mon mari, nous avons rencontré Sonia Perroud un peu grâce au hasard de la vie. En effet lorsque notre première fille est arrivée, nous avons dû regarder pour une structure d'accueil.

À ce moment-là, Sonia ouvrait une crèche dans la région où travaillait alors mon mari. Comme celle-ci ne pouvait accueillir Malika à temps, elle nous proposa de garder Malika à ... Bossonnens ! Quel heureux hasard ! Et que de bricolages !



En effet il s'agit d'une passion chez Sonia. Elle apprécie, en plus de passer du temps avec les enfants, créer toutes sortes de décorations. Cela passe du tableau, au calendrier de l'Avent à une jolie attention pour la fête des mamans.



À l'occasion du village gourmand, à la demande de la SENEC, Sonia a tenu un atelier de bricolage. Nombreux sont les enfants qui auront pu profiter de cet atelier. En assemblant judicieusement des éléments du quotidien sont apparus papillons et décorations pour les fenêtres ou portes d'entrée.

Bien que les bricolages avec les enfants l'enchantent, elle réalise également de vraies œuvres d'art en tissus pour des

CARINE THÉRAULAZ



déguisements ou pour décorer autour de sa maison. Celles et ceux qui ont participé aux fenêtres de l'Avent 2021 sauront certainement se souvenir du joli nain qui décorait sa porte de garage. Vous pouvez également admirer les talents de Sonia à l'Univers@lle. C'est en effet elle qui a collé les ampoules bordant la baie vitrée.

Son prochain projet, avec l'arrivée des beaux jours, c'est l'aménagement extérieur de sa maison.



Ainsi n'hésitez pas à prendre contact avec Sonia si vous souhaitez une décoration particulière ou faire appel à elle pour animer un anniversaire d'enfant pluvieux. Sonia crée également des invitations pour des anniversaires, baptêmes, mariages.

Faites-lui part de vos souhaits et elle saura certainement créer vos envies !



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

La séance de l'organe législatif communal s'est tenue le mardi 10 mai 2022 à 20 h 00, à la salle polyvalente de l'école.

M^{me} Anne-Lyse Menoud, syndique, ouvre l'assemblée à 20 h 05 en souhaitant la bienvenue aux participantes et participants, ainsi qu'à la représentante de la presse, M^{me} Gapany.

Après les informations usuelles concernant l'enregistrement des débats, sans remarques de l'assistance au sujet de l'ordre du jour, MM. Bernard Bochud et Sébastien Piller sont désignés scrutateurs, dénombrant 50 personnes habilitées à voter.

Suite à la démission de M. Dominique Cottet pour raisons privées et professionnelles, et au terme de la procédure d'élection complémentaire prévue légalement, M^{me} Sabine Comisetti, âgée de 49 ans et avocate de profession, a été élue, assermentée le 3 mai et a participé à sa première séance de l'exécutif en date du 9 mai. M^{me} la syndique lui souhaite une cordiale bienvenue.

À la suite de ce changement du sein du Conseil communal, la répartition des dicastères a été modifiée :

Marco Pires Mendes, vice-syndic ;

Routes, édilité, environnement et énergie, adduction d'eau,

Sabine Comisetti ;

Epuration, culture et sports,

Jérôme Jourdan ;

Santé publique, gestion des déchets, places publiques, information,

Predrag Stamenković ;

Aménagement du territoire, constructions et forêts,

Carole Cordey ;

Structures d'accueil de l'enfance, jeunesse, affaires sociales, cimetière et culte,

Bruno Fischetti ;

Finances, protection civile, feu, domaines et police,

Anne-Lyse Menoud, syndique ;

Administration, école, économie et personnel.

Après un hommage aux citoyens disparus, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le procès-verbal de la précédente assemblée ; celui-ci est approuvé par 48 voix et 2 abstentions, avec remerciements à son auteure, Sandra Tâche, secrétaire communale.

Au point n° 2 de l'ordre du jour une modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal est proposée de 93 à 78 %, pour la seule et unique année 2021, concernant aussi bien les personnes physiques que morales. La différence entre comptes et budget 2021 avec un taux de 93 et celui de 78 s'élève à plus de Fr. 600'000.00. Le résultat extraordinaire de cette année fiscale permet d'effectuer la baisse proposée. Cela est en outre conforme au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 et le Service des communes a donné

LUCIEN MOGNETTI



son aval à cette diminution du taux fiscal pour 2021.

Par la voix de son président Daniel Borno, la Commission financière a donné son préavis favorable et recommande à l'unanimité au législatif d'approuver cette baisse d'impôt. Mise en votation, cette diminution du taux fiscal pour la seule année 2021 est approuvée par 50 voix, sans avis contraire ni abstention.

La présentation des comptes au point 3 est effectuée par M. Bruno Fischetti, conseiller communal en charge des finances. Ce dernier relève d'année en année la gestion stricte des finances communales, ainsi que l'augmentation notable des rentrées fiscales. Il passe en revue les divers chapitres les uns après les autres avec les commentaires nécessaires. M. Fischetti signale que le compte relatif à l'approvisionnement en eau est déficitaire et informe l'assemblée que le règlement y relatif est en cours de révision. Celui-ci fera l'objet d'une présentation lors de la soirée d'information ayant été fixée au 31 mai prochain.

Les comptes de fonctionnement de l'année 2021 présentent des charges pour Fr. 6'578'130 et des produits s'élevant à Fr. 6'607'434, bouclant ainsi avec un bénéfice de Fr. 29'304.

M. Fischetti passe ensuite en revue les comptes d'investissement, avec les informations et explications nécessaires. Ceux-ci présentent un excédent de charges de Fr. 244'134, les produits s'élevant à Fr. 396'736 pour des charges se montant à Fr. 640'870.

À la lecture du bilan, la fortune progresse de Fr. 2'546'297 à Fr. 2'565'568.

M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, donne lecture du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Gobet, concluant à l'approbation des comptes communaux de l'année 2021.

M. Daniel Borno, président de la commission financière, à laquelle les comptes ont été présentés lors d'une séance avec le Conseil communal le 12 avril, lit le rapport au terme duquel l'approbation des comptes tels que passés en revue est recommandée.

L'assemblée est ensuite invitée à se prononcer, le résultat du vote est unanime : les comptes de fonctionnement, de même que ceux relatifs aux investissements sont tous acceptés.

M^{me} Anne-Lyse Menoud remercie le législatif, ainsi que la commission financière pour le soutien et la confiance apportés aux autorités communales, ce qui est hautement appréciable et apprécié.

Au point n° 4 de l'ordre du jour sont présentés les nouveaux statuts de l'association de communes « Secours Sud fribourgeois » par M. Bruno Fischetti. Il s'agit d'un regroupement entre les ambulances et les sapeurs-pompiers sous cette nouvelle appellation. Les services de défense incendie sont en réorganisation, avec à l'horizon 2023 un seul bataillon pour le sud du canton. Une seule et unique réglementation sera applicable à toutes les communes. Hommes et femmes âgés de 18 à 40 ans ont l'obligation de servir ; il est à relever



qu'une taxe d'exemption maximale de Fr. 200.00, fixée par l'assemblée des communes, sera prélevée auprès des personnes non incorporées.

Il n'y a pas de question de l'assemblée et cet objet peut être mis en votation, le résultat étant le suivant : 38 oui, 2 non et 10 abstentions

L'objet n° 5 concerne la présentation et la mise en votation du règlement de portée générale pour l'accueil extrascolaire (AES). L'adoption de cette réglementation est nécessaire, elle reprend les dispositions du règlement interne à la structure destinée aux élèves de 1 à 8 Harmos. Le règlement répond au besoin des parents de concilier vie familiale et professionnelle. À noter qu'une finance d'inscription à l'accueil est fixée à Fr. 20.00 pour les enfants fréquentant régulièrement la structure et à Fr. 30.00 pour ceux qui le font de manière irrégulière. Ce règlement entrera en vigueur lors de l'année scolaire 2022-2023 si approbation. M^{me} Carole Cordey, conseillère communale en charge du dicastère correspondant en fait la présentation.

Au terme de celle-ci, M. Daniel Bornozy, président de la commission financière, donne lecture du rapport de cette dernière, au terme duquel l'approbation du règlement est recommandée.

Mis en votation, le règlement est adopté par 44 oui, 0 non et 6 abstentions.

Dans les divers au point 6 de l'ordre du jour, M^{me} Menoud, syndique, invite les citoyennes et citoyens à réserver la date du 31 mai, 19 h 30, pour une soirée d'information qui aura 3 objets :

- le règlement de l'eau potable, celui-ci devant être approuvé ensuite par une assemblée extraordinaire,
- l'éclairage public, information des travaux du groupe de travail concernant son extinction ou diminution de l'intensité,
- la place de jeux, évolution de la situation.

Elle informe également du manque cruel de personnes pour assurer le service des patrouilleurs scolaires au carrefour de la gare, malgré

un courrier aux parents et un envoi à tous les ménages. Il manque des volontaires pour 10 patrouilles. S'il n'y a pas de personnel en suffisance, ce service devra malheureusement être supprimé. Vu la complexité du carrefour, il est exclu que des enfants assurent des patrouilles.

Concernant la place de jeux entre les immeubles de Biolley-Centre, démontée pour des raisons de sécurité, les représentants des PPE doivent se prononcer sur un financement de nouveaux jeux, mais il semblerait que cela devrait être refusé. Il est question d'une partie de la parcelle concernée soit cédée à la commune et que cette dernière aménage cet espace pour les enfants.

L'assemblée est informée que le projet concernant le bâtiment, inhabité et en mauvais état, propriété de la Paroisse et du Châtelet, à la sortie du village en direction d'Attalens, devrait redémarrer.

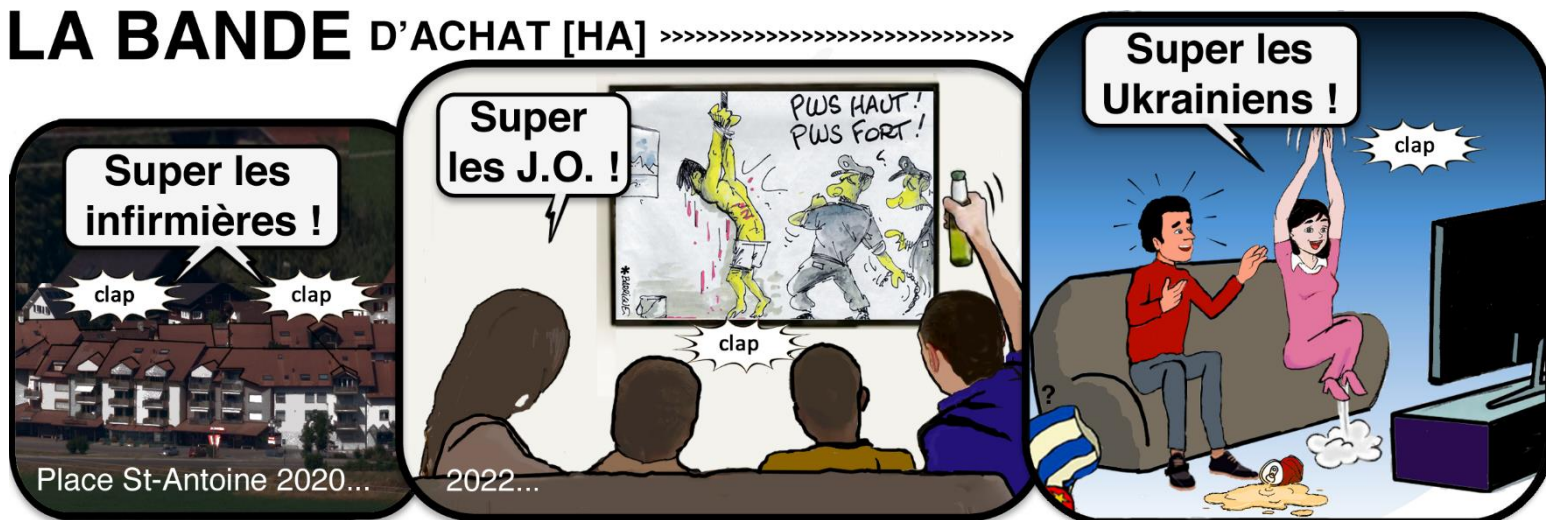
Il n'y a pas de nouvelles à ce jour concernant Valtraloc, concept de traversée sécurisée au sud de la localité ; une séance doit avoir lieu fin mai avec le service des ponts et chaussées.

La Poste : aux dernières nouvelles, la fermeture de l'office local est programmée ; aucune solution ne semble avoir été trouvée pour son maintien.

Le parage de véhicules sur l'espace à l'entrée du site des vestiges, de même que la vitesse excessive des véhicules aux chemins de la Chapelle et de la Fontaine sont signalés par des citoyens ; le Conseil communal en prend note.

Il n'y a plus d'intervention de l'assemblée et celle-ci est levée à 21 h 30. Citoyennes et citoyens sont conviés à partager le verre de l'amitié.

Le procès-verbal exhaustif de cette séance du législatif sera disponible sur le site internet bossonnens.ch et auprès de l'administration communale ; celui-ci fait foi.

[illegible]

* Hommage à Barrigue, dessin paru dans *Vigousse*.



LES CONSEILLERS COMMUNAUX ET LEURS CONJOINTS

CHR. MONNARD & C. THÉRAULAZ

Bosson'Info poursuit aujourd'hui sa série d'interviews consacrées aux membres du Conseil communal et à leurs conjoints. Dans ce numéro de juin, vous découvrirez les portraits de Bruno et Angela Fischetti et de Predrag et Milojka Stamenković.

BRUNO FISCHETTI

Conseiller communal depuis treize années, Bruno Fischetti a découvert Bossonnens alors qu'il était adolescent. Il y a passé durant quelques années ses longues vacances d'été italiennes dans une famille de sa parenté. Aussi, en 1981, lorsqu'il a quitté son village sévèrement endommagé suite à un puissant séisme pour s'installer en Suisse, c'est tout naturellement qu'il a choisi Bossonnens, village qu'il n'a plus quitté depuis. Agé de 63 ans, retraité, marié et père de deux enfants, grand-père de deux petits-enfants, il siège au Conseil communal depuis le 1^{er} janvier 2009. Il est en charge des dicastères des finances, protection civile, service du feu, des domaines et de la police.

Outre les séances du lundi soir, quelles sont vos tâches de conseiller communal ? Quand ont-elles lieu et combien de temps devez-vous y consacrer ?

Je fais partie de plusieurs comités et groupes de travail. Les rencontres ont lieu en soirée et souvent pendant la journée. Cela représente une dizaine d'heures par semaine. Je remercie vivement ma famille de m'avoir laissé consacrer tout ce temps pour les affaires de la commune.

Quelle était votre activité professionnelle ?

J'étais responsable d'exploitation dans une entreprise de construction.

Avez-vous dû adapter votre vie professionnelle en raison de votre élection ?

J'ai surtout dû adapter mon organisation car j'avais un horaire assez libre.

Est-ce que vous étiez prédestiné à devenir conseiller communal ou est-ce que cela s'est fait un peu au hasard de la vie ?

Non, je n'étais pas vraiment prédestiné. Cela s'est fait simplement et plutôt par hasard. Passionnée de football, j'ai intégré l'équipe de Bossonnens dès mon arrivée, d'abord comme joueur puis comme entraîneur. Cela m'a aidé à m'intégrer et à me faire connaître. Un beau jour, on m'a demandé si cela m'intéressait et c'est comme cela que je suis devenu conseiller communal.



Qu'est-ce qui vous motive pour l'accomplissement de ces tâches ?

J'aime le contact avec les gens et m'investir pour la collectivité. Malgré des moments parfois difficiles, c'est une tâche très enrichissante.

Vous reste-t-il du temps pour un hobby, du sport, ...

Pas beaucoup mais j'essaie tout de même de trouver un peu de temps pour faire des activités avec ma famille.

Un moment fort de votre carrière de conseiller communal...

Je pense que pendant mes 13 ans au sein du Conseil il y a eu plusieurs moments forts positifs mais aussi négatifs. Pour les positifs, on peut citer le maintien du cercle scolaire comme mentionné par la Syndique dans le numéro précédent ou encore la construction du local de voirie avec le réaménagement de la déchetterie et le local des jeunes.

Pour les points négatifs, il s'agit de quelques interventions délicates avec les pompiers lors de malheureux sinistres marquants que je préfère ne pas évoquer.

ANGELA FISCHETTI

Avoir son époux conseiller communal, qu'est-ce que cela implique pour vous ?

Cela est plutôt un plaisir car, étant italienne, j'ai pu me faire connaître et rencontrer les membres du Conseil, leurs conjoints puis de plus en plus de personnes. J'ai beaucoup apprécié les moments de convivialité lors des repas annuels ou des voyages de fin de législature. Être conseiller communal sans l'appui de sa famille est impossible car cela prend beaucoup de temps. Mais j'étais déjà habituée avec le foot...

Comment vous organisez-vous au sein de votre famille pour permettre à votre conjoint d'assumer ses tâches au sein du Conseil communal ? Quel impact est-ce que cela sur votre famille ?

Lorsque Bruno a débuté son activité au Conseil communal, les enfants étaient déjà « indépendants ». C'était donc plus facile. Il faut dialoguer, organiser, discuter de l'emploi du temps. Mais cela n'a pas été trop dur car Bruno avait visiblement du plaisir à sa tâche et c'était source de motivation pour moi. Bien sûr, il y a même eu parfois des fêtes de familles un peu abrégées, mais comment faire autrement ?



Quelle était votre activité professionnelle ? Est-ce que l'élection au Conseil communal de votre époux a eu un impact sur votre vie professionnelle ?

Au début je travaillais dans une entreprise à Bossonnens. J'ai cessé mon activité professionnelle pour m'occuper de nos enfants. Par la suite j'ai travaillé à de petits pourcentages, actuellement, depuis 6 ans, à l'accueil extrascolaire. Il n'a pas été nécessaire de faire des adaptations.

Quel souvenir directement lié à l'activité de conseiller communal de votre conjoint vous vient ?

L'assermentation des conseillers communaux à laquelle les conjoints sont invités a été un moment émouvant. J'ai assisté aussi avec plaisir aux assemblées communales et je garde d'excellents souvenirs des sorties de fin de législatures à Florence et à Bordeaux.

Avez-vous du temps pour un hobby, une activité sportive ou culturelle ?

Je m'occupe beaucoup de mes petits-enfants. Je fais partie du club de pétanque de Bossonnens depuis 30 ans. Bruno et moi faisons partie des membres fondateurs. Je pratique cette activité chaque semaine. Nous faisons de la randonnée et j'accompagne parfois Bruno lorsqu'il va aux champignons.

Vous voyez-vous plutôt comme la first Woman ou plutôt comme femme de l'ombre ?

Cela n'a aucune importance pour moi. J'apprécie cependant beaucoup les contacts.

PREDRAG ET MILOJKA STAMENKOVIĆ

La famille Stamenković est arrivée de manière différée en Suisse. Predrag y est arrivé dans les années 80 et Milojka le rejoint avec Radivoje l'aîné de leurs trois enfants en 1990. Ils ont tout d'abord vécu à Attalens puis la famille déménage à Bossonnens dans un appartement plus grand afin d'accueillir Marko puis Suzana.

Le couple mentionne des débuts difficiles notamment en raison de la langue. Toutefois ils ont persévéré et sont aujourd'hui heureux d'habiter le village de Bossonnens. En effet, le projet premier était de retourner en Yougoslavie. Puis la guerre éclate, le rêve se brise mais un nouveau se bâtit ici où leurs enfants sont reconnaissants d'avoir pu grandir et se former – brillamment en Suisse.

Predrag avait suivi une formation de mécanicien en Yougoslavie. À son arrivée en Suisse, il s'est tourné vers la maçonnerie notamment en raison de la langue. Predrag est alors embauché chez Genoud et Cottet. Ses collègues lui montraient les tâches à effectuer. De chantiers en chantiers il apprend son métier et le français. Par la suite, l'entreprise est rachetée par Coquoz où il travaillera jusqu'à sa retraite.

De son côté Milojka a travaillé un temps chez Nestlé puis actuellement à 70 % comme lingère à la fondation de Serix

toutefois sa formation initiale était technicienne en chimie.

A peine l'heure de la retraite sonnée que la commune de Bossonnens approche Predrag afin qu'il officie comme conseiller communal au dicastère de l'aménagement du territoire, constructions et forêts. Tout d'abord il souhaite refuser cette fonction. Il trouvait que cela ne lui ressemblait pas et était inquiet de la charge administrative. Quelques enseignements et encouragements de ses enfants plus tard il décide finalement de relever le défi.



Il avoue avoir une certaine admiration pour celles et ceux occupant la fonction de conseiller, tout en étant investi professionnellement. En effet de nombreuses séances ont lieu en journée et parfois même en soirée ; ainsi faut-il jongler avec les agendas.

À l'opposé, Predrag étant retraité, il préfère s'accorder à son interlocuteur. Sa femme rigole en disant qu'avant il était absent car il travaillait et maintenant il est absent car il est au conseil ! et à eux d'avouer à l'unisson qu'ils se croisent ! Il relève la bonne entente au sein du Conseil communal, le fait d'œuvrer pour la collectivité ainsi que son dicastère sont autant d'éléments qui le motivent chaque jour à remplir sa fonction.

Le couple déclare ne pas avoir dû réorganiser leur vie autour de la nouvelle fonction de Predrag. En effet c'est arrivé à la suite de son activité professionnelle en quelque sorte comme un changement de travail. De plus les enfants étant grands l'organisation familiale n'a été que peu chamboulée. Tous deux apprécient se promener et se retrouver en famille entourés de leurs enfants et petits-enfants.

SENEC, VILLAGE GOURMAND

La SENEc signifie la « Société des Enfants des Ecoles » ; c'est une association à but non lucratif, fondée en 1977. Tous les parents d'élèves scolarisés à Bossonnens deviennent automatiquement membres de l'association. La SENEc est représentée par un comité composé de huit membres :

Sophie Krähenbühl : présidente,
Christel Prélaz : caissière,
Lara Ruiz : secrétaire et responsable des commandes,
Sébastien Piller : responsable des bénévoles,
Céline Bastino : responsable communication/animation,
Fatima Dorthe : responsable du sponsoring,
Debora Fischetti : représentante du corps enseignant et responsable de la gestion des stocks,
Mathieu Hayoz : responsable technique.

Notre mission ?

La mission première de la SENEc est de soutenir financièrement l'organisation d'activités extrascolaires pour les écoliers du Grand Tilleul. L'association œuvre ainsi toute l'année pour réunir des fonds qui sont entièrement redistribués pour le financement des activités réalisées hors des murs de l'école, comme le camp vert, le camp de ski, les sorties piscine et patinoire, les courses d'école et autres sorties culturelles.

La principale source de revenus de la SENEc est les bénéfices récoltés lors des différentes manifestations prévues tout au long de l'année. Elles sont devenues des rendez-vous incontournables, au fil des ans, des moments de rencontre et de partage appréciés par les habitants de Bossonnens et de la région. Nous profitons de



CÉLINE BASTINO



remercier nos généreux donateurs et sponsors qui nous permettent également de mener à bien nos activités.

La SENEc fonctionne exclusivement grâce à des bénévoles, qui lui permettent de mener à bien les activités précitées. Aussi, elle est toujours à la recherche de volontaires prêts à aider lors de ces manifestations. Nous vous invitons donc à vous inscrire sur notre liste de bénévoles.

Nos motivations ?

- offrir une scolarité pleine de découvertes extra-muros,
- soutenir l'apprentissage autrement, par les sens,
- valoriser l'échange, le respect des autres et de la nature,
- permettre de vivre des expériences enrichissantes sur le plan humain,
- offrir des moments de rencontre aux habitants,
- nourrir le lien social et la convivialité de notre village,
- renforcer le dialogue et l'échange intergénérationnel.

Nos manifestations planifiées en 2022

8 juillet : fête de fin d'école et inauguration du bar itinérant «Le 1615 »,
24 septembre : repas de soutien,
6 décembre : fête de Saint-Nicolas,
10 & 11 décembre : marché de Noël.

Scannez
-moi !



D'autres manifestations peuvent être ajoutées dans l'année, mais vous en serez toujours informés, via l'école ou notre compte Facebook.

Le village gourmand

Après cette longue période troublée, nous avons enfin pu organiser la première édition du village gourmand le 9 avril dernier.

L'objectif de cette nouvelle manifestation était de célébrer l'arrivée du printemps en partageant une journée sous le signe de la gourmandise, en réunissant plusieurs producteurs locaux qui présentaient leurs produits.

Outre bien évidemment les stands du marché gourmand, divers ateliers de bricolages ont été proposés aux enfants et cette année les Chouki Chèvres de Granges nous ont fait le plaisir de leur présence. Les enfants restant sous la responsabilité des parents, nous avons mis à leur disposition un grand espace-bar où ils pouvaient profiter de divers rafraîchissements. Des food-trucks étaient également présents pour se régaler.

A noter que dès la fin du marché gourmand, l'accès au bar de la SENEc a assuré la poursuite de la soirée dans une ambiance festive. Cette année, cette manifestation s'est déroulée à l'intérieur, faute de beau temps. Mais à l'avenir, elle pourrait aussi bien se dérouler à l'extérieur, selon le temps.

Cet événement a rencontré un vif succès et nous vous remercions de votre présence et de votre soutien. Nous nous réjouissons de vous revoir bientôt !



SENEC, AMÉNAGEMENT DU BAR ITINÉRANT « LE 1615 »

En octobre 2021, le comité de la SENEc organisait l'*Oktoberfest* sur le terrain de basket de l'école de Bossonnens. Le concept était simple : un bar, un thème, des bières et de la musique. Aidé par une météo clémente et par une période de répit de la crise sanitaire, l'événement fût couronné de succès et permit d'une part un bénéfice intéressant pour la SENEc, mais également d'amener un peu d'animation et une occasion de rencontre pour les Bossonnensois. Fort de cette expérience, le comité décida de renouveler ce genre de manifestations à thème dans le futur.

Seules ombres au tableau, l'organisation et la mise en place de l'infrastructure nécessaire. Celles-ci nécessitent du temps et bien quelques bénévoles pour le montage, puis le démontage. L'idée est alors venue d'équiper une roulotte avec tous les équipements nécessaires à une fête réussie et de la transformer ainsi en un bar mobile qui pourra rapidement être déployé dans les quatre coins du village et qui permettra ainsi de réduire les efforts de préparation et de rangement.



La première idée était de se baser sur une roulotte de chantier qu'on ouvrirait sur le côté. Après quelques recherches et visites, il fallait se rendre à l'évidence : ces objets en bon état sont rares et coûteux. Ils ont également un gros désavantage : la hauteur au plancher qui est beaucoup trop élevée. C'est à ce moment que nous sommes tombés sur l'annonce de la remorque idéale. Il s'agit d'une remorque de forain en acier galvanisé, datant de 1963, et qui a fonctionné comme « tire-pipes » pendant de nombreuses décennies avant de finir comme étalage mobile d'un vendeur de pièces détachées pour vieilles voitures américaines.

Malgré un peu de rouille, un plancher à changer et une peinture à refaire, la structure de la remorque était en bon état et surtout, sa configuration d'origine se prêtait à merveille pour une utilisation comme bar puisque l'un de ces côtés peut s'ouvrir complètement et que le bar sur lequel des milliers de personnes se sont appuyées pour viser pipes et ballons, ne verra aucun problème à ce que d'autres s'y appuient pour commander ou siroter bières, cocktails et sirops.

Ainsi, après négociations avec le propriétaire, ce dernier acceptait de la céder pour un bon prix à la SENEc. Les travaux pouvaient commencer ! Mais avant tout, il fallait lui trouver un

SÉBASTIEN PILLER



nom : À l'unanimité, le comité de la SENEc se mit d'accord pour la baptiser « Le 1615 ». Simple et efficace.

À l'aide de quelques bénévoles ayant répondu présent à l'appel, les membres du comité se sont alors relayés durant 5 samedis, de mars à juin, pour effectuer les travaux nécessaires à sa



nouvelle utilisation : décapage, peinture, rénovation du plancher et du bar, installation électrique et réparations diverses. Seul le train roulant et le timon vont être révisés par des professionnels afin de passer l'expertise.

À l'heure de la rédaction de cet article, les travaux ne sont pas terminés, mais ils avancent bien. L'objectif est que la roulotte puisse déjà être utilisée pour la première fois le 11 juin, à l'occasion du Repair'café de Bossonnens. Elle sera ensuite

expertisée et équipée de frigos, tireuses à bière, lumières et sonorisation pour être inaugurée en bonne et due forme, le vendredi 8 juillet, à l'occasion de la fête de fin d'école.

« Le 1615 » pourra alors commencer sa nouvelle vie au sein des manifestations de la SENEK. Mais pas uniquement, car le comité souhaite en faire profiter d'autres associations, entreprises ou particuliers de la région qui seraient à la recherche d'un bar éphémère tout prêt. C'est ainsi que « Le 1615 » sera intégré dans l'infrastructure de l'édition 2022 du Bossonn'Art, du 26 août au 17 septembre.

Si d'ores et déjà vous avez une manifestation de planifiée et que vous souhaitez louer le 1615, n'hésitez pas à prendre contact avec Sébastien Pillier (sebpiller@gmail.com) pour le réserver. Le comité de la SENEK profite de cet article pour remercier



chaleureusement toutes les personnes bénévoles qui ont adhéré à ce beau projet participatif qui s'inscrit également dans les valeurs de recyclage et de durabilité. Merci.

COURSE DU « PETIT PRINCE »

Cette course populaire régionale a été créée et organisée pour la première fois le 6 septembre 2020 par le club d'athlétisme Athletica Veveyse. Tout d'abord interne au club, la « Course des Marais » a réuni plus d'une soixantaine de jeunes coureurs dans le secteur des marais d'Attalens, à l'ouest de la commune prénommée. Les buts initiaux de cette course étaient d'effectuer un ballon d'essai pour l'organisation d'une nouvelle course populaire dans la Veveyse, ainsi que la promotion de courses hors stade par la création d'une nouvelle section « *running* ».



Malgré la pandémie, le première course du « Petit Prince » s'est déroulée le samedi 11 septembre 2021 et a été un vrai succès populaire, près de 150 enfants et 50 adultes s'étant élancés sur les divers parcours. Son appellation est associée à l'école du Petit Prince, lieux du départ et d'arrivée.

Elle se veut une fête dans la Basse-Veveyse qui met en valeur notre belle région, car elle se déroule dans les hauts d'Attalens, passe par les ruines de Bossonnens, et pour les plus courageux jusqu'au sommet du mont Vuarat, avant de revenir vers l'enceinte de l'école d'Attalens, où les familles et les spectateurs

MARC HIRSBRUNNER



les accueillent à l'arrivée, ainsi transformée en une véritable place de fête.

Placée sous le signe du respect et de l'éco-responsabilité, le président relève l'excellent soutien et la collaboration avec la commune d'Attalens.



Un effort particulier de communication sera effectué pour l'édition 2022, où plus de 500 coureurs sont attendus, la course s'étendant aux écoles de la Veveyse, de la région périphérique vaudoise et au cycle d'orientation, aux clubs de la région, mais également à tous les amateurs de courses populaires.

Plus de 60 bénévoles seront nécessaires. Alors si le cœur vous en dit, que vous souhaitez contribuer à faire briller les yeux de tous ces jeunes athlètes et faire de cette nouvelle fête veveysane un succès, inscrivez-vous à l'adresse courriel info@athleticaveveyse.ch ou sur le site www.athleticaveveyse.ch/course-du-petit-prince-2022.



DES SACS PAS SI BIODÉGRADABLES QUE ÇA

CARINE THÉRAULAZ

Par simplification on a tous, ou presque, trouvé génial l'invention des sacs biodégradables. Et oui fini de nettoyer le bac à compost puant ! Nous avons enfin la solution écologique et bonne conscience... Enfin il est plus juste de dire presque trouvé...

En effet une récente étude¹ démontre qu'il faut beaucoup plus de temps qu'annoncé pour que ces sacs se dégradent correctement. Tout va bien lorsque les sacs finissent dans des composts industriels où des processus spécifiques ont lieu. Dans ces entreprises de compostage, l'aspect primordial est d'obtenir un juste équilibre entre les ingrédients du compost c'est-à-dire l'eau, air, azote, le carbone (soit les déchets) et les températures.

En effet c'est ainsi que les micro-organismes nécessaires à la dégradation travaillent de façon optimale et permettent d'obtenir un compost homogène. De plus les compostières industrielles sont dotées de machines spécifiques qui permettent tout d'abord le tri puis une homogénéisation de tous ces déchets verts (brassage, broyage, etc.).

Toutefois ces conditions sont difficiles à réunir de manière idéale lors de compostage domestique. Et c'est ainsi que plus de trois ans après les avoir mis au compost les sacs ne sont toujours pas dégradés. Cette même étude a découvert que les sacs mis dans de l'eau salée ou enfouis dans la terre pouvaient, dans la

majorité des cas, encore supporter une charge de courses de deux kilos.

Sans compter que, dans notre chère société de consommation, il existe un assortiment assez conséquent de sacs biodégradables. Ceux-ci ne sont pas tous égaux face au compostage à nouveau de préférence industriel. Pour qu'ils soient considérés comme tels, les sacs devraient être estampillé de la norme EN13432² qui régleme si un matériau peut être considéré comme dégradé ou compostable.

Ainsi tous les sacs dits biodégradables ne répondent pas forcément à cette norme. Et lorsqu'il est souhaité de composter les sacs dans un compost domestique, ceux-ci doivent en plus avoir la mention *OK Home Compost*.

C'est pourquoi, déjà un peu avant que vous ne lisiez ces lignes, la déchetterie de Bossonnens ne tolère plus l'utilisation des sacs « biodégradables » dans son container « déchets verts ».

Une astuce pour palier à ce « désagrément » : tapisser (raisonnablement) le fond de son bac de papier journal (pas de papier glacé) ou de papier ménage.

¹ Publiée le 28 avril 2019 dans *Environmental Science & Technology*

² *Ecozema*

EN BREF

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL – PDR

En prolongement de la révision du plan directeur cantonal, chaque région est tenue d'élaborer son Plan directeur régional (PDR) qui se veut une vision future et stratégique de son territoire.

Les communes du district de la Veveyse, par l'intermédiaire de l'ACV (Association des communes de la Veveyse) ont choisi d'élaborer leur PDR avec pour thématiques prioritaires l'urbanisation et les infrastructures, les zones d'activités, la mobilité et le tourisme.

Ce dernier est en consultation auprès de l'administration communale jusqu'au 27 juillet 2022. Nous vous invitons dès lors à en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau.

Le secrétariat se tient à disposition si nécessaire au 021 947 44 88.

LUCIEN MOGNETTI



RENCONTRE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU PERSONNEL

Après l'interruption due à la pandémie, les mesures de restriction ayant été levées, la traditionnelle soirée réunissant les divers intervenantes et intervenants au sein de la commune a pu être organisée le vendredi 13 mai 2022, avec pour cadre la salle polyvalente du bâtiment scolaire

Ainsi le Conseil communal, le personnel, le corps enseignant, les membres des diverses commissions, l'accueil extrascolaire et les patrouilleurs se sont retrouvés pour une soirée récréative, agrémentée d'un apéritif dînatoire concocté par le renommé boulanger-pâtissier et traiteur Gilles l'Artisan

Ce fut l'occasion pour la syndique Anne-Lyse Menoud de remercier vivement chacune et chacun de son investissement, son engagement et pour le travail effectué tout au long de l'année, afin d'assurer et de perpétuer le bien-être de la population, petits et grands et contribuer à ce que notre village demeure un endroit accueillant où il fait bon vivre





QUARTIER DE PEIREIVUAT

HENRI ANDRÉ & LUCIEN MOGNETTI

Du nord de la commune où se situe La Vilette, d'un lieu-dit niché au plus bas et où l'habitat est pour le moins dispersé, jusqu'au sud qui accueille une zone résidentielle à faible densité mais haut perchée...



Vue aérienne de Peireivuat avec altitudes (en m, points rouges).

Source : swisstopo

Selon les sources, la graphie de ce lieu-dit varie : Perévuaat sur la carte nationale de swisstopo, Péreyvua d'après les chroniques de J. Cottet, Peireivuat selon la carte de l'État de Fribourg. Quelle que soit la graphie retenue, c'est du sport tellement ça monte pour atteindre ce quartier depuis la route des Sports. Certains cyclistes qui empruntent le chemin du Crêt — le bien nommé — en arrivent même à mettre pied à terre pour achever leur ascension.



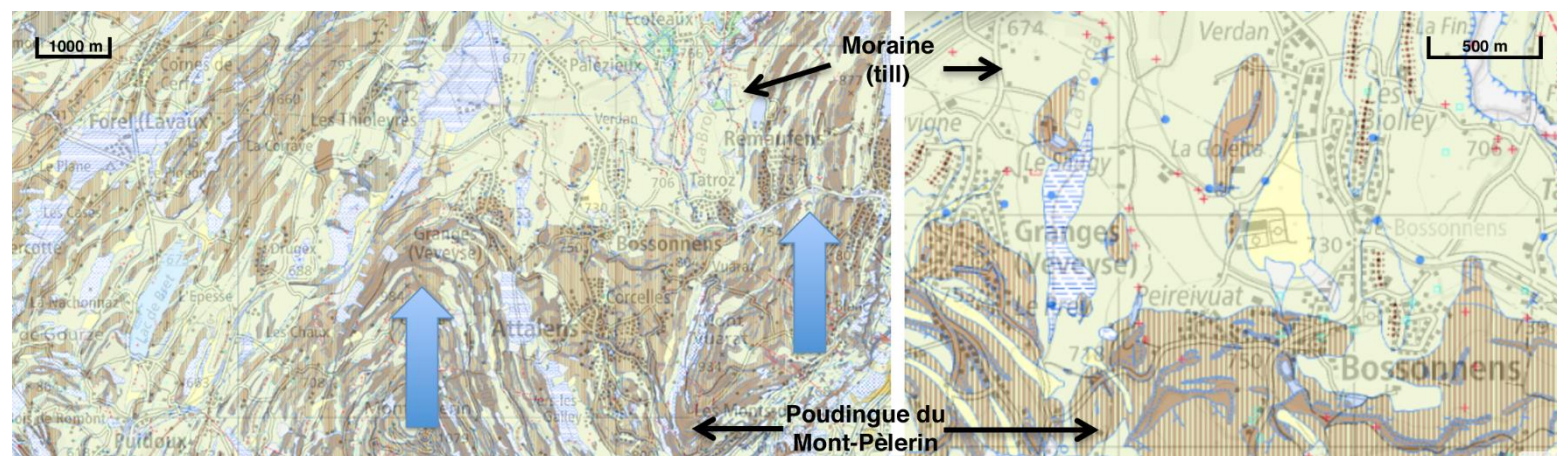
Peireivuat vu depuis le centre commercial.

Ce relief particulier témoigne des phénomènes de glaciation qui ont marqué le village, pour la plus grande partie couverte de moraine, de till laissé directement par le glacier, non stratifié et composé de matières meubles et de rochers mélangés (en jaune sur les cartes ci-dessous). En revanche, Peireivuat repose sur une structure rocheuse, le poudingue du Mont-Pèlerin que l'on retrouve à l'ouest (Mont Chesau, Granges) et à l'est (Mont Vuarat, Remaufens). C'est le matériau constitutif du bloc erratique des Noudes (*Bosson'Info* n° 69, 70). C'est aussi un matériau de construction du château, situé plus à l'est et dont les murs furent érigés en gros blocs de poudingue extraits sur place avec des coins de bois.

Jadis, c'était une colline boisée, quasi inhabitée et appelée *Perreyvuaz* (appellation dérivée du patois *perrevoué*, tas de pierres, éboulis, précise Henry Suter sur son site *Glossaires des noms de lieux et des termes régionaux*). Actuellement, c'est devenu une zone résidentielle à faible densité jouxtant le bois de Peireivuât.



Le bois de Peireivuat en avant-plan, Peireivuat et le centre commercial.



La géologie de Bossonnens et de Peireivuat. Till en jaune et poudingue en brun. Les flèches en bleu symbolisent les anciens mouvements du glacier. Source : swisstopo.



La route qui mène à ce lieu-dit, est appelée chemin de Peireivuat, ainsi nommé depuis l'introduction de la nomenclature des rues au début des années 2000. Cette route communale part de la route de Granges au sud et descend en direction de la ligne de chemin de fer TPF vers la zone des sports. Elle a fait l'objet d'une réfection complète en 2017-2018, avec l'aménagement d'un trottoir franchissable sur un côté. Elle est bordée sur les deux tiers de villas et d'une ferme rénovée ; le quartier du Caro la surplombe, un escalier relie les deux secteurs. Une ancienne ferme servant de dépôt existe encore avant le passage à niveau.

Nous avons rencontré une habitante du quartier, M^{me} Susanna Lutz. D'origine thurgovienne, précédemment domiciliée à Vevey, elle et son mari Reinhard, affectueusement appelé « Reini », recherchaient une ferme afin d'y installer un atelier de poterie et ont finalement acquis le terrain où ils ont fait construire la maison habitée encore aujourd'hui par Susanna, dans laquelle ils ont établi le lieu d'activité de cette dernière. Ils y ont emménagé en 1984, durant les travaux, afin que l'aîné de leur deux enfants puisse commencer l'école au village. Ils figuraient donc parmi les premiers habitants du quartier.



Susanna Lutz a effectué son apprentissage de potière et céramiste de 4 ans à Chavannes-Renens et le dernier semestre à Vevey au Centre Doret. Elle travaille ensuite durant 2 ans dans une poterie bernoise, à Hasle-Ruegsau et a ouvert ensuite son premier atelier à Weinfelden en Thurgovie, puis est revenue en Suisse romande en 1982. Son défunt mari Reini a travaillé pour des minoteries, la dernière celle de Rivaz et a beaucoup voyagé à l'étranger pour sa profession ; il était chargé de l'entretien et réparations des machines spécifiques à cette branche.

Passionnée de jardinage (elle a débuté un apprentissage durant un an), Susanna Lutz trouve son havre de paix dans son jardin et l'espace couvert aménagé.

Elle a cessé son activité de céramiste en 2017 en raison de problèmes articulaires mais travaille encore un peu pour ses besoins personnels (voir *Bosson'Info* n° 71). Susanna Lutz est par ailleurs membre de la galerie « Image-In » à Châtel-St-Denis dont elle a fait partie du comité pendant 14 ans.

Nous remercions sincèrement Susanna Lutz pour son accueil, ainsi que pour l'entretien accordé et lui souhaitons une bonne continuation.



UN ÉVÈNEMENT DE JENNIFER BURKE

Dans l'édition précédente, un article a été consacré à Jennifer Burke et sa passion pour l'organisation d'événements autour de la bonne chère et du vin. Un dîner dans les vignes aura pour cadre le vignoble de Rivaz, le samedi 25 juin. Retrouvez toutes les informations nécessaires dans le communiqué de presse ci-après.

L'association des vignerons des Vins St-Saphorin et *Edible Switzerland* organisent conjointement un dîner de la vigne à la table dans les vignes au-dessus de Rivaz le samedi 25 juin 2022.

Imaginez la scène : une longue table au milieu des vignes de Rivaz, face au panorama offert par le Léman et les Alpes, un repas convivial préparé par des chefs internationaux et mettant en avant la qualité et l'abondance des produits de la région, accompagné de vins spécialement sélectionnés par les vignerons du cru... C'est l'expérience exceptionnelle que nous vous proposons.

Avec une équipe des chefs de *Foodies in Switzerland* nous aurons à cœur de vous faire découvrir les saveurs locales et les vins primés du Lavaux lors d'un repas festif célébrant la richesse naturelle de cette région inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'évènement sera international et multiculturel ! Les organisateurs parlent français, anglais et allemand et se réjouissent d'élargir cette sélection aux langues que vous apporterez avec vous !

LUCIEN MOGNETTI



De quoi s'agit-il ?

- 150 places,
- une table de 50 mètres serpentant entre les vignes,
- un apéritif convivial,
- un repas festif sur le thème « Abondance Élégante »,
- une dégustation des vins de vignerons de la région,
- un buffet de desserts.

Détails de l'évènement

Date : samedi 25 juin 2022

Heure : à partir de 17 h. Dîner à partir de 18 h 30, coucher du soleil à 21h27

Lieu : Chemin du Moulinet, Rivaz

Prix : 175 CHF / personne. Comprend un apéro d'accueil, un dîner convivial autour d'une table, une demi-douzaine de vins à déguster, un buffet de desserts et plus encore.

Expérience VIP 250 CHF / personne. En plus du repas, vous profiterez d'une visite guidée exclusive des vignobles historiques avec dégustation spéciale de vins sélectionnés par les vignerons et vous bénéficierez d'un accès privilégié à la soirée pour un apéro spécial en compagnie des chefs.

Lien vers l'information complète concernant la manifestation : <https://ediblesswitzerland.com/diner-dans-les-vignes-2022/>

ÉLECTION AU CONSEIL COMMUNAL

Suite à la démission de M. Dominique Cottet, membre de l'exécutif depuis 2009, une élection complémentaire a eu lieu, avec un délai au 2 mai 2022 à 12h00 pour le dépôt de listes.

Une seule liste étant parvenue à la date et l'heure susmentionnées, M^{me} Sabine Comisetti a été proclamée élue conseillère communale conformément à l'article 97 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques. L'élection programmée au dimanche 12 juin a dès lors été annulée.

Agée de 49 ans, M^{me} Comisetti est mariée et maman de trois enfants dont un est adulte. Elle exerce la profession d'avocate, pour laquelle elle a obtenu le brevet du canton de Vaud en 2001.

M^{me} Comisetti a été domiciliée dans la commune de 2009 à 2011 et après un séjour à l'étranger est de retour avec sa famille depuis le mois d'août 2021.

La rédaction la félicite sincèrement pour son élection au Conseil communal, la remercie pour son investissement et lui souhaite beaucoup de plaisir et de satisfactions dans l'exercice de cette fonction passionnante et diversifiée.

Après nouvelle répartition, elle hérite du dicastère « Épuration, culture et sports ».

LUCIEN MOGNETTI



Il convient également de remercier comme il se doit M. Dominique Cottet pour son engagement en faveur de la collectivité publique tout au long des années passées au sein de l'exécutif.

CHASSE AUX ŒUFS

L'Office du tourisme a organisé une grande chasse aux œufs dans les neuf communes de la Veveyse.

L'idée du concept général de cette initiative était d'assurer une meilleure représentation des communes du district dans le programme de l'Office du tourisme et de proposer à tous les habitants de la région une activité proche de chez eux. Chaque commune s'est vu attribuer un horaire spécifique.



Pour la commune de Bossonnens, cette chasse aux œufs s'est déroulée le samedi 16 avril à 15 h 00, dans la zone autour de la cabane des bûcherons, et a rencontré un vif succès, par la présence d'environ 50 parents et enfants. L'organisation de cette manifestation s'est tenue en présence de trois conseillers communaux qui se sont mobilisés aux côtés de l'office du tourisme.

La chasse aux œufs s'est ensuite poursuivie par une petite verrée offerte aux participants. L'apéritif (boissons, chips, charcuteries, gâteaux) a été généreusement offert par l'Office du tourisme.

JÉRÔME JOURDAN





SERVICE DE TRANSPORT, POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La « Fondation PassePartout » est un service de transport pour personnes à mobilité réduite domiciliées dans la Veveyse ne pouvant pas utiliser les transports publics.

Une quarantaine de conductrices et conducteurs bénévoles dispose de deux véhicules spécialement aménagés pour accueillir une personne en fauteuil roulant et des accompagnant(e)s.



Ils vous amèneront chez le médecin, le physiothérapeute, le dentiste, le coiffeur, le pédicure, à l'hôpital. Ils faciliteront une visite à la famille, aux amis et permettront d'effectuer vos achats ou de profiter de loisirs et de la vie culturelle.

FONDATION PASSEPARTOUT

Avec le soutien de la Fédération fribourgeoise des retraités de la Veveyse, vous pourrez bénéficier du Foyer de Jour de la Maison St-Joseph.

Une permanence téléphonique est assurée par l'accueil de la Maison St-Joseph à Châtel-St-Denis du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30 au 021 948 11 00

Conditions de réservations

- au plus tard la veille jusqu'à 11 h 45,
- le vendredi pour le lundi,
- les courses du soir, du week-end et des jours fériés sont possibles en fonction de la disponibilité des conducteur(trice)s bénévoles.

Tarifs : CHF 2.00 par course + CHF 0.60 par km parcourus.

Conducteurs ou conductrices bénévoles

Nous recherchons en tout temps des conductrices ou conducteurs bénévoles. Si vous souhaitez vous aussi investir un peu de votre temps en faveur des personnes à mobilité réduite de votre région, M^{me} Martine Rey vous renseignera avec plaisir au 021 948 86 36.

Vous cherchez un JOB ?

Service Conseils Emploi gratuit
à Fribourg et à Bulle

Informations
026 347 15 77
oseo-fr.ch

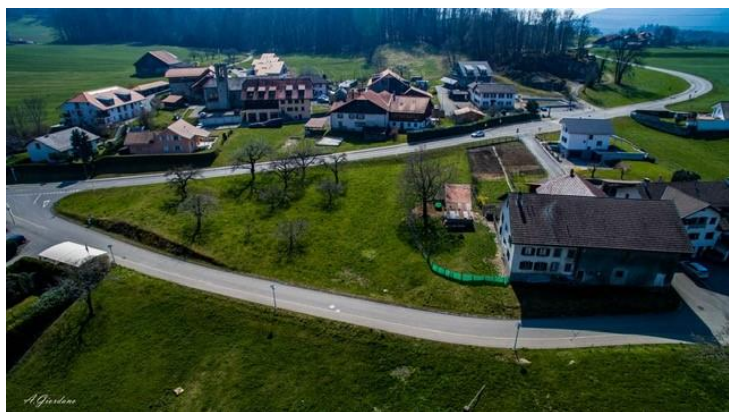
 Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO
OSEO FRIBOURG
Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH
Soccorso operaio svizzero SOS
travail et intégration



DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE À BÂTIR

Peut-être vous souvenez-vous que dans l'édition de septembre 2020 nous parlions dans ces colonnes de la révision du Plan d'aménagement local de la commune en relation avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et le retrait des nouvelles zones à bâtir prévues dans cette révision.

Des conventions ont été dès lors passées avec les propriétaires afin de réaliser les parcelles constructibles disponibles en vertu du plan d'aménagement précédent.



Parmi celles-ci, le terrain où se trouvait la ferme de M. et M^{me} Jean Cottet, avec le verger, situé entre la route cantonale, le chemin du Crêt et celui de Nantes a été développé récemment.

Trois immeubles d'habitation comprenant des appartements de 2,5, 3,5 et 4,5 pièces y ont été construits. Le premier est habité depuis la fin de l'année dernière, le second pourra l'être en août 2022 et le troisième le sera en été 2023.

Ces constructions et leur aménagement sont réalisés grâce au savoir-faire des entreprises locales, régionales et pour certaines hors-district. Leurs silhouettes s'intègrent parfaitement dans le paysage.

LUCIEN MOGNETTI



Pompes à chaleur avec sondes géothermique et panneaux solaires fournissent l'énergie nécessaire à leur chauffage et la production d'eau chaude.

Fait important à relever : le minage de la roche présente dans ce secteur sis à proximité des vestiges du château a été nécessaire. Ces travaux ont été exécutés par une entreprise spécialisée, avec pose de sismographes, afin de contrôler et mesurer les ébranlements dans les environs.



Des travaux de déplacement d'un ruisseau canalisé, lors de la construction de la route, et de la mise hors service du bassin de réserve d'eau pour les pompiers ont été nécessaires, ainsi que pour la conduite de transports principale du gaz.

La promotion de ce projet se fait par CC Habitat SA et Coquoz Constructions SA, tous deux à Bossonnens.

Un parking souterrain est à disposition des résidents ; 52 places d'abri de protection civile pour les habitants et 45 pour la commune y sont prévues.

PASSEPORT VACANCES DE LA VEVEYSE

Le but du Passeport Vacances de la Veveyse est de proposer une offre de loisirs et d'activités aux enfants du district de la Veveyse, en âge de scolarité primaire, de la 3H à la 8H.

Conservant son but social depuis sa création en 1985, le prix du passeport vacances est de CHF 30.-. Il donne entre autres accès à des activités culturelles, sportives ou créatrices, et ceci durant les deux premières semaines des vacances d'été.

Financé à parts égales par les parents des participants, les communes et de généreux donateurs de la région (entreprises,

clubs services) et soutenu par la Loterie romande, le passeport vacances est une institution locale, faisant le bonheur de près de 500 enfants chaque été.

Le Passeport Vacances de la Veveyse fonctionne aussi grâce à des bénévoles, présents dans toutes les communes du district. Si vous souhaitez contribuer à son développement, vous pouvez rejoindre notre comité.

En cas d'intérêt, n'hésitez pas à contacter le président de l'association, M. Savio Michellod (079 793 48 65).



**LUCIEN MOGNETTI****SÉANCE D'INFORMATION À LA POPULATION**

Le Conseil communal a convié les habitants de notre commune mardi 31 mai 2022, à 19 h 30, à la salle polyvalente de l'école, pour la présentation de 3 dossiers d'actualité :

- **Le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable,**
- **L'éclairage public,**
- **La place de jeux.**

M^{me} Anne-Lyse Menoud, syndique, a ouvert la soirée avec les souhaits de bienvenue et la présentation des intervenants externes, à savoir M. Johann Pury, directeur administratif auprès du bureau d'ingénieurs RIBI et M. Philippe Mivelle, chef de projets au sein du Groupe E.

Règlement de l'eau potable

L'actuel est en vigueur depuis le 18 octobre 1982 et le tarif modifié a pris effet le 1^{er} avril 2014. Comme déjà mentionné à plusieurs reprises en assemblée communale, le compte de l'approvisionnement en eau potable est déficitaire. La réserve pour le renouvellement des installations est épuisée et le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ne permet plus la constitution de réserves. En vertu des dispositions légales en vigueur, le compte de l'approvisionnement en eau potable doit s'autofinancer.

Avec la collaboration compétente de M. Pury, le Conseil communal a élaboré un nouveau règlement qui sera proposé à l'approbation du législatif communal lors de l'assemblée de l'automne est passé en revue.

En substance

Si le prix de l'eau ou taxe d'exploitation reste inchangé, Fr. 1.80 le m³, une taxe par équivalent habitant (EH) ou taxe de base annuelle d'un montant de Fr. 37.00 est introduite en lieu et place du montant perçu jusqu'ici par appartement. La taxe unique de raccordement, aujourd'hui Fr. 1'000.00 est remplacée par un montant de Fr. 4.00/m² en fonction de la surface brute d'utilisation du sol (SBU). La location du compteur est désormais incluse dans la taxe de base.

En vertu de la loi cantonale sur l'eau potable en vigueur depuis le 6 octobre 2011, les communes doivent être en mesure de couvrir, grâce aux taxes, la totalité de leurs frais d'exploitation, ainsi que 50 % au minimum du maintien de la valeur et des frais financiers liés aux infrastructures d'eau potable.

Pour notre commune cela représente :

- entre Fr. 16'500 et 33'000 pour le maintien de la valeur,
- entre Fr. 22'500 et 45'000 en ce qui concerne les frais financiers,
- un montant de Fr. 180'000.00 pour les frais d'exploitation.

Le réseau communal représente environ 7 km de conduites, d'une valeur de remplacement estimée à Fr. 2'648'000.00 et d'une durée de vie de 80 ans.

Éclairage public

Consécutivement à une intervention citoyenne en assemblée communale concernant l'extinction de l'éclairage public durant la nuit, les conclusions du groupe de travail constitué de MM. Jérôme Jourdan, Marco Pires et Predrag Stamenković et ensuite la participation de M. Mivelle (Groupe E) ont été présentées. Le but avoué de la mesure étant l'économie d'énergie mais également le bien-être de la population bossonnenoise.

L'état actuel de l'éclairage public est à prendre en compte. Aujourd'hui, le réseau de la commune comprend 179 points lumineux, à savoir 127 sources lumineuses à vapeur de sodium, dont la durée de vie moyenne est estimée à 30 ans et 52 lampadaires dotés de LED. Pour ces derniers, une diminution de l'intensité lumineuse de 50 % entre 23 h 00 et 05 h 00 est déjà effectuée. Un plan de l'éclairage public a été mis à disposition des participants à cette soirée.

Le coût de l'éclairage public s'est élevé à Fr. 9'154.00 en 2016 et a diminué dès 2017 à Fr. 7'723.00 avec le remplacement des sources à vapeur de sodium par du LED ; en 2020 celui-ci s'est élevé à Fr. 7'885.00.

Il faut relever que les lampes à vapeur de sodium sont appelées à disparaître et que la diminution de leur intensité s'avère délicate en comparaison avec la technologie LED.

Quatre solutions peuvent être envisagées :

- 1) ne rien faire avec pour inconvénient le vieillissement des installations et leur entretien à futur – le coût de ce maintien ne peut pas être estimé,
- 2) éteindre l'éclairage de 01 h 00 à 05 h 00, sauf les passages à piétons et la route cantonale ; coût estimé Fr. 14'255.00 sans TVA, avec pour principaux inconvénients l'insécurité et le risque d'incivilités,
- 3) remplacement des sources à vapeur de sodium par du LED et extension de la diminution de l'intensité lumineuse à toute la commune (excepté passages pour piétons et route cantonale) avec pour avantage principal la mise à jour du parc vieillissant en une seule opération mais l'inconvénient du coût immédiat à supporter, d'un montant devisé à Fr. 157'000.00,
- 4) harmonisation de l'ensemble des points lumineux avec du LED, complété par des sources dynamiques, telles cinq déjà installées à la route de l'Industrie. Celles-ci s'enclenchent au passage des véhicules et dès lors leur installation n'est possible que dans certains endroits bien déterminés ; le coût de cette



dernière solution n'est pas défini mais il s'avère d'ores et déjà supérieur aux autres variantes.

À titre d'exemple il est à signaler que chez nos voisins d'Attalens, plus de la moitié des lampadaires sont dotées de LED ; 259 sur 420 sont éteints durant la nuit, alors qu'à Granges, il n'y a pas de LED mais sur 64 points lumineux, 43 sont éteints en période nocturne.

La commission communale de l'énergie discutera de ce dossier lors d'une prochaine séance, puis une variante sera choisie au cours du second semestre de cette année et fera l'objet d'une proposition à l'Assemblée communale.

Place de jeux

Comme informé dans le n° 87 du *Bosson'Info*, la place de jeux sise entre les immeubles Clausel, Rousseau et Biolley-Centre, propriété des PPE correspondantes, a été démontée d'entente avec ces dernières, car elle ne répondait plus aux normes de sécurité. Pour mémoire, cette place privée dite à vocation publique a été entretenue par la commune de Bossonnens.

Suite à cela, plusieurs habitants se sont plaints de la suppression de cet espace de jeux, ce qui a débouché sur une rencontre qualifiée de constructive avec le Conseil communal.

Par ailleurs un courrier de la famille Fetai, habitant la commune est parvenue au Conseil communal. M. Fetai est paysagiste et a proposé ses services afin d'aménager un nouvel espace de jeux.

Un groupe de travail composé des conseillers communaux Carole Cordey, Predrag Stamenković et Jérôme Jourdan a été mis sur pied afin d'étudier la création d'une nouvelle place pour les enfants.

Trois endroits ont été définis :

- 1) ancien emplacement, place entre les immeubles,
- 2) école,
- 3) place de l'étang.

En séance du 11 mai 2022, les copropriétaires de Biolley-Centre ont clairement décidé qu'ils ne souhaitent plus de place de jeux à cet endroit. Cela infirme les dires d'un représentant de la PPE présent lors de cette soirée d'information, affirmant que c'était une question financière. Cet emplacement est dès lors abandonné.

Il y a encore trop d'inconnues au sujet de l'implantation du futur bâtiment de l'accueil extrascolaire (AES), d'autre part le lieu est éloigné du centre et plusieurs parents ne sont pas rassurés par rapport à cela.

La place de l'étang, proche des immeubles et du centre du village se prête bien à l'installation d'une nouvelle place. L'endroit répond aux recommandations du BPA – Bureau de prévention des accidents. Une sécurisation du pourtour de la place serait effectuée vu la proximité des routes.

Le choix du Conseil communal se porte sur cet endroit. Le groupe de travail ira visiter quelques places de jeux, en collaboration avec le paysagiste et dans le respect des normes de sécurité.

Un appel d'offres sera lancé au cours du 2^{ème} semestre et le projet sera présenté à l'assemblée communale de cet automne ; les travaux pourraient débuter au printemps 2023.

Un citoyen présent soulève la question d'un *sponsoring* pour la création de cette place et se met à disposition pour venir en aide au Conseil communal sur ce point.

M^{me} Anne-Lyse Menoud, syndique, clôt la soirée à 21 h 40.

SENIOR+

Dans le cadre du concept Senior+, l'État encourage la participation active et l'engagement des seniors au sein de la société ainsi que les échanges intergénérationnels et interculturels.

Sous l'égide de l'Association des communes de la Veveyse (ACV) et du groupe de travail intercommunal Senior+, les personnes âgées de 65 ans et plus ont été invitées à compléter un sondage visant à répertorier et définir les besoins, attentes ou souhaits de cette tranche de la population.

À Bossonnens, 193 formulaires ont été envoyés, dont 80 ont été retournés, ce qui représente un peu plus de 40 % de réponses.

LUCIEN MOGNETTI



46 personnes sont de sexe féminin (59 %) et 32 de sexe masculin (41 %).

Les réponses aux 14 questions posées aux sondés-es ont été consignées dans un tableau général qui est en cours d'analyse auprès de Pro Senectute.

Les personnes ayant participé à cette enquête ont été conviés à une séance d'échange consacrée à la politique communale en faveur des seniors, au côté des élus, des membres de la commission seniors, ainsi que du personnel de l'administration ; deux personnes se sont inscrites.



JOURNAL COMMUNAL AU 21 MAI 2022

CARNET ROSE

Vernez, Tyler fils de Christèle et Michael Vernez	né le 13 mars 2022
Dubois, Nahia fille de Sophie et Philippe Dubois	née le 17 mars 2022
Stoilovski Antonela fille de Stoilovski Dragan et Zlatkova Stoilovski Stefanija	née le 22 mars 2022
Malon Dias, Rafaela fille de de Itziar Malon Fernandez et Manuel E Sousa de Aguilar	née le 10 avril 2022
Schmidt, Théo fils de Laure Gaussen et Grégory Schmidt	né le 21 avril 2022
Dupraz, Roxane fille de Sabine Dupraz	née le 27 avril 2022

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Madame Suzanne Fama décédée le 11 décembre 2021	née le 26 septembre 1930
Madame Odile Cottet décédée le 11 janvier 2022	née le 15 mars 1927
Madame Danielle Werlen décédée le 3 juin 2022	née le 30 avril 1944

ANNIVERSAIRES PARTICULIERS

80 ans	Madame Marianne Jomini	née le 7 juillet 1942
	Monsieur Raymond Sugnaux	né le 14 juillet 1942
90 ans	Madame Lisette Huguet	née le 14 août 1932

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Covid-19 : Pour tout renseignement, veuillez consulter régulièrement la page manifestations du site Internet de l'Union des sociétés : www.usattalens.ch/manifestations ou adressez un courriel à robert.schick@bluewin.ch.

30 juin	Match aux cartes (FC Bossonnens)	Bossonnens
1 ^{er} juillet	Souper de soutien (FC Bossonnens)	Bossonnens
2 juillet	Tournoi populaire (FC Bossonnens)	Bossonnens
2 juillet	Fête de lutte féminine (Club Lutteurs Veveyse)	Porsel
3 juillet	Fête cantonale de lutte suisse (Club Lutteurs Veveyse)	Porsel
8 juillet	Fête de la fin des écoles (SENEC)	Bossonnens
18-19-20-21 août	Giron des Jeunesses Veveysannes	Granges
20-21 août	Marche populaire (Club des Marcheurs)	Attalens
24 septembre	Repas de soutien (SENEC)	Bossonnens

L'Union des Sociétés d'Attalens regroupe 45 sociétés actives sur le territoire de la Veveyse. Elle présente ses membres, contacts, ainsi que le calendrier annuel des manifestations (lotos, soirées culturelles, sportives) que ses membres organisent. Un tout nouveau site internet a été créé ; il est l'outil idéal pour dialoguer, réunir les sociétés entre elles et les faire connaître auprès des médias – visitez-le : www.usattalens.ch

Vous organisez un événement à Bossonnens, cette rubrique vous est réservée !

Les spectacles, concerts, marchés, expositions et autres manifestations nous intéressent. Contactez-nous : secretariat@bossonnens.ch ou 021/947.44.88.

à découvrir dans ce numéro...

Édito	Christophe Monnard	Page 1
Courrier des lecteurs		Page 2
Bien avec soi, cabinet de kinésiologie	Lucien Mognetti	Page 2
Chez Sonia, c'est chouette	Carine Théraulaz	Page 3
Compte-rendu de l'Assemblée communale	Lucien Mognetti	Page 4 et 5
Le strip d'HA	Henri André	Page 5
Les conseillers communaux et leurs conjoints (2 ^{ème} partie)	Christophe Monnard et Carine Théraulaz	Pages 6 et 7
SENEC, village gourmand	Céline Bastino	Page 8
SENEC, aménagement de la roulotte « Le 1615 »	Sébastien Piller	Page 9
Course du Petit Prince	Marc Hirsbrunner	Page 10
Des sacs pas si biodégradables que ça	Carine Théraulaz	Page 11
En bref	Lucien Mognetti	Page 11
Quartier de Peireivuat	Henri André et Lucien Mognetti	Pages 12 et 13
Un évènement de Jennifer Burke	Lucien Mognetti	Page 14
Élection au Conseil communal	Lucien Mognetti	Page 14
Chasse aux œufs	Jérôme Jourdan	Page 15
Service de transport, pour personnes à mobilité réduite	Fondation PassePartout	Page 16
Développement de la zone à bâtir	Lucien Mognetti	Page 17
Séance d'information à la population	Lucien Mognetti	Pages 18 et 19
Senior+	Lucien Mognetti	Page 19
Journal communal		Page 20

Souper - Concert

GOLDMEN

TRIBUTE 100% GOLDMAN

VENREDI
19 AOÛT
2022



75 CHF
Places numérotées

Réservation
granges2022.ch - 079 / 664 54 30

25^e GIRON
DES JEUNESSES
VEVEYSANNES
GRANGES

MESA Millasson Electricité SA
R.EMONET SA ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION
fti Connectés vers demain
ecomani
Dumas
ACV ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE
GRISONI
Commune de Granges
WAMAC
RAIFFEISEN

